



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les démarches territoriales de santé

Webinaire régional SGAR-DREETS
La santé mentale dans les QPV
22 avril 2025

Territorialisation de la santé : de quoi parle-t-on ?

- Un processus en œuvre depuis des décennies (logique de soins => logique de santé publique)
- Une approche de l'organisation du système de santé qui tient compte :
 - ✓ des spécificités locales d'un territoire donné (réalités socioéconomiques, état de santé de la population, géographiques, ressources disponibles, inégalités sociales...)
 - ✓ de la dimension multifactorielle de la santé

 **Pour adapter les réponses aux besoins spécifiques des populations**

Territorialisation de la santé : ce que cela implique

- ✓ Diagnostiquer les besoins de santé au niveau local
- ✓ Adapter l'offre, les réponses, les actions
- ✓ Coordonner les acteurs locaux (collectivités, ARS, professionnels de soin, du champ social et médicosocial, associations, usagers/habitants, etc.) et soutenir la coopération partenariale



Co-définir des projets de santé territoriaux, en cohérence avec le projet régional de santé de l'ARS

Démarches territoriales de santé : généralités

Spécificités des démarches existantes : CLS, ASV, PTSM, CLSM (CPTS, DAC)

Action sur la santé globale

Contrat local de santé (CLS)

- **Périmètre : commune/EPCI**
- **Pilotage : élu, ARS + signataires**

Atelier santé ville (ASV)

- **Périmètre : QPV**
- **Pilotage : élu, ARS, délégué du préfet à la ville + autres**

Action sur la santé mentale

Projet territorial de santé mentale (PTSM)

- **Périmètre : département**
- **Pilotage : ARS, professionnels membres, etc.**

Conseil local de santé mentale (CLSM)

- **Périmètre : commune/EPCI**
- **Pilotage : élu, psychiatrie publique, usagers, autres (dont ARS)**

Action sur les parcours de soins

Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS)

- **Périmètre : variable, défini localement**
- **Pilotage : professionnels adhérents**

Dispositif d'appui à la coordination (DAC)

- **Périmètre : large, défini localement**
- **Pilotage : ARS**

Des objectifs partagés

- Améliorer l'accès aux soins
- Améliorer la prévention et l'accès à la prévention
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- Mieux utiliser les ressources disponibles localement

**Et une coordination dédiée
pour chaque démarche**

*Particularité des CPTS et DAC : organiser et coordonner
des parcours de soins fluides et cohérents, améliorer
l'efficacité des soins*

Focus sur CLS, ASV, PTSM, CLSM

Qu'est-ce qu'un Contrat local de santé (CLS) ?

Echelle : COMMUNE/EPCI

9 CLS en PACA

Thématiques : toutes (PRS)

Description du CLS :

- Instauré en 2009 pour faciliter la déclinaison du PRS de l'ARS à l'échelle locale
- A permis de renforcer et légitimer le rôle des collectivités sur les questions de santé de leur territoire
- Outil contractuel porté conjointement par une commune/EPCI et une ARS, autour de priorités de santé partagées.
- En faveur d'une approche globale et intersectorielle de la santé = actions sur les déterminants de la santé (la santé dans toutes les politiques publiques)
- Comporte un axe santé mentale (obligatoire depuis la loi 3DS)
- Programmation d'actions sur 5 ans

Public concerné :

- L'ensemble de la population de la commune/EPCI, avec une attention particulière aux populations vulnérables

Pilotage : élus, ARS + signataires

Qu'est-ce qu'un Atelier santé ville (ASV) ?

Echelle : QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)

Thématiques : toutes

23 ASV en PACA

Description :

- Création en 2000
- Volet santé du contrat de ville (**politique de la ville**)
- Démarche de coordination dans les QPV entre les acteurs de santé, les institutions et les habitants pour améliorer la santé et le bien-être des populations les plus vulnérables.

Public concerné :

- Habitants des QPV

Pilotage : élu, ARS, délégué du préfet

Qu'est-ce qu'un Projet territorial de santé mentale (PTSM) ?

Echelle : **DEPARTEMENT**

Thématique : **Santé mentale**

6 PTSM en PACA

Description :

- Instauré par la loi en 2016 pour répondre aux enjeux défis de la SM. A pour ambition de réorganiser la santé mentale et la psychiatrie à l'échelle d'un territoire
- Outil de mise en œuvre de la feuille de route nationale SM et psychiatrie et cadre structurant de la politique de santé mentale
- Présent en PACA depuis début 2021
- Agit sur le repérage, la prévention, le rétablissement, l'inclusion sociale et l'autonomie des personnes concernées
- S'articule autour de 6 priorités définies par décret
- Programmation d'actions sur 5 ans

Publics concernés :

- L'ensemble de la population du département, les personnes vivant avec des troubles psychiques, leurs proches, ainsi que les professionnels

Qu'est-ce qu'un Conseil local de santé mentale (CLSM) ?

Echelle : COMMUNE/EPCI

19 CLSM en PACA

Thématique : Santé mentale

Description du CLSM :

- Prend sa source en 1972 dans le contexte de sectorisation de la psychiatrie. Reconnu par la loi en 2016 + instruction appelant à leur généralisation
- Espace de concertation et de coordination de proximité entre élus, professionnels, usagers et familles et tous les acteurs concernés par la santé mentale
- Souvent axé sur la prévention/promotion de la santé mentale, la lutte contre la stigmatisation, l'inclusion sociale
- Met en place des actions de proximité

Public concerné :

- Personnes vivant avec des troubles psychiques, leurs proches, mais aussi l'ensemble des habitants de la collectivité

Pilotage : élus, psychiatrie publique, usagers + autres

Enjeux et rôle de l'ARS

- ✓ Impulser le déploiement des CLS et des CLSM en PACA => plaidoyer local auprès des élus, pédagogie, accompagnement méthodologique
- ✓ Renforcer l'efficacité des démarches CLS, PTSM, CLSM et harmoniser les pratiques

FOCUS SANTE MENTALE en 2025 :

- **Evaluation des PTSM 1^{ère} génération et élaboration des PTSM 2^{ème} génération**
- **Renforcer la prise en compte de la santé mentale par les CPTS et les DAC**
- **Diffuser les recommandations du nouveau référentiel national sur les CLSM**

Qui contacter ?

- Au CRES (animation régionale) : yael.eched@cres-paca.org (ASV, CLS, CLSM) et gabrielle.peyres@cres-paca.org (PTSM)
- A l'ARS (CLS, CLSM, PTSM) : cynthia.benkhoucha@ars.sante.fr (siège), les référents DD ARS dans chaque département
- Les coordinateurs des CLS, CLSM, PTSM de la région PACA. Contacts sur le site de l'ARS :
 - ❑ [Contrats locaux de santé | Agence régionale de santé PACA](#)
 - ❑ [Les Conseils locaux de santé mentale | Agence régionale de santé PACA](#)
 - ❑ [Santé mentale : des projets territoriaux pour améliorer la prise en charge | Agence régionale de santé PACA](#)